

**RAPPORT N° 93/4-26
au Conseil Municipal**

OBJET :

ACQUISITIONS DE TERRAINS.

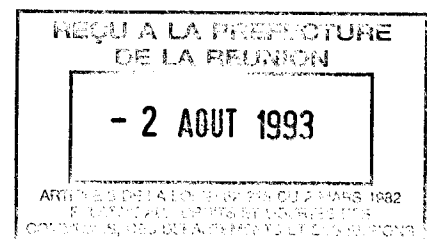
Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisitions de terrains (confer l'annexe) pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition. et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE
Gilbert ANNETTE**



DELIBERATION N° 93/4-26
du Conseil Municipal
en séance du Samedi 24 Juillet 1993

OBJET :

ACQUISITIONS DE TERRAINS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1992 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/4-26 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions.

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisitions de terrains (confer l'annexe) pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser au notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 3

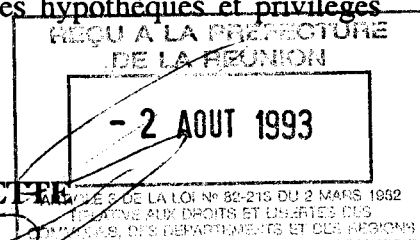
Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le

30 JUIL. 1993



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



Ref. Cadas.	SITUATION - ANCIEN PROPRIETAIRE	PRIX	MODALITES	BUT DE L'ACQUISITION	IMPUTATION BUDGETAIRE
CS 514 629 630 - 28 m ²	Chemin Finette - Mme PANECHOU	9800 F/ soit 350 F/m ² Inférieur au seuil de consultation des Domaines	Amiable après cession gratuite	Elargissement de voie publique	901-210
CS 64 (p) - 6900 m ²	Chemin des Pêchers - M.DAMOUR Marcellin	1.700.000 F soit 246/m ²	Amiable	Emprise du futur Collège de Bois de Néfles	903-210
BZ 45 655 - 942 m ²	Chemin Neuf Chemin Colorado - M. PELTE André Henry	400.000 F (conforme à l'avis des Domaines)	Amiable	Régularisation d'un empiètement pour équipements publics	908-210
AS 494 - 580 m ² + maison F5/6	Angle Ruisseau des Noirs et Pont Neuf - Cts RAMSAMY	1.350.000 F (4 % > à l'avis des Domaines)	Amiable	Emprise du Boulevard Sud	901-210
BH 127 - 930 m ² environ	Chemin Tessan - Mme GAUVIN Alodie	400 F/m ² (conforme à l'avis des Domaines) + 14.000 F d'indemnité dû à l'abattage des arbres fruitiers et plantes ornementales	Amiable	Prolongement de l'avenue R.Wagner	901-210
BP 87 - 520 m ² (bâti)	Allée des Jacques Gd Canal la Bretagne - M. & Mme DUPUIS	1.100.000 F (12 % > à l'avis des domaines)	Amiable	Installation d'une maison de quartier	908-210
AT 165 - 195 m ²	Ruelle Routier - Cts LAJARRETIERE	500.000F (conforme à l'avis des Domaines)	Amiable	Emprise du Boulevard Sud	901-210